

DEPARTEMENT DE LA  
GUADELOUPE

## EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>24</b>

*Date de la convocation***23 septembre 2021***Date d'affichage de la délibération***Adoptée à l'unanimité****Séance du 28 Septembre 2021**

L'an deux mille vingt et le mardi vingt huit septembre à dix-sept heures le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque Ernest J. PEPIN, en raison du contexte, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

**Présents :**

M. Jocelyn SAPOTILLE Maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue MOULIN ; adjoints au maire.

M. Jean-Louis SAINSILY ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M Didier MARICEL ; M. Martelin RATIER ; M Yvon COMBES ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Karine GATIBELZA Mme Sonia MERCADIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Anny GENIPA ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. José TORIBIO ; M. Florent TREIL ;  
Conseillers Municipaux.

**Représentés :**

M. Richard PROMENEUR par Mme Anny GENIPA

**Absents :** Mme Clara RIGAH ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Pierre ALBINA ; Mme MAGALATCHOUMY Sarah ; Mme Nicole RABOLION ; Mme Reinette JULIARD ; M. Léon MACAQUI ; M. José KANDASSAMY

**DELIBERATION N°2021/09/70****DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMUNE DE LAMENTIN A L'OFFICE  
DU TOURISME INTERCOMMUNAL (OTI)**

Par délibération n°2021/04/63 en date du 19 juillet 2021, la commune de Lamentin a désigné deux élus afin de siéger au conseil d'administration de l'office du tourisme intercommunal (OTI).

Or, doivent être désignés un élu et un membre de la société civile.

Aussi, il est proposé d'annuler la délibération n°2021/04/63 et de désigner madame Patricia DIVIALLE, conseillère municipale, et madame France CHALDER, membre de la société civile, pour siéger au conseil d'administration de l'OTI.

Le conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1-** D'annuler la délibération n°2021/04/63 en date du 19 juillet 2021.

**ARTICLE 2 :** De désigner Madame Patricia DIVIALLE conseillère municipale, et madame France CHALDER, membre de la société civile, pour siéger au conseil d'administration de l'office de tourisme intercommunal (OTI).

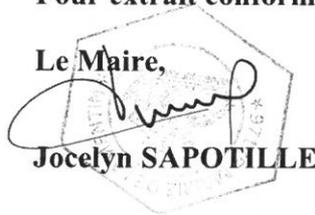
**ARTICLE 3 :** De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

**Adoptée à l'unanimité**

**Pour extrait conforme, rendu exécutoire,**

**Le Maire,**



**Jocelyn SAPOTILLE**